



S'inscrire à la newsletter

ZOOM

### CHU de Guyane : la réorganisation des hôpitaux prend forme



**Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, le groupement de coopération sanitaire (GCS) appelé à devenir le siège du futur CHU de Guyane, a débuté ses activités de soins en son nom propre. Si cela ne change rien pour les patients – qui sont pris en charge au même endroit – et pour les professionnels – qui poursuivent leur activité sur le même site -, il s'agit d'un pas de plus vers la création du CHU.**

Au bureau des entrées du Centre Hospitalier de Cayenne, il est à peine 1 heure, en cette nuit de la Saint-Sylvestre, lorsque Christophe Bouriat, directeur général du Centre Hospitalier de Cayenne, et Salah Daoui, son directeur des affaires financières, rejoignent le bureau des entrées. Depuis minuit, quatre agents s'affairent sur leurs ordinateurs autour de Christine Abraham, responsable du service clientèle. La même scène se reproduit au bureau des entrées des urgences, à celui de la maternité, au Centre Hospitalier de Kourou (CHK) et à celui de l'Ouest guyanais (Chog). Au total, quinze agents des bureaux des entrées des trois hôpitaux publics et cinq informaticiens sont mobilisés en cette nuit qui marque l'an I du CHU de Guyane.

La manipulation est aisée à comprendre, mais fastidieuse et ne peut être reportée. Le 31 décembre, Laurent Bien, directeur général de l'Agence régionale de santé, a autorisé plusieurs activités de soins au groupement de coopération sanitaire – établissement de santé (GCS-ES, lire ci-dessous)). Il s'agit en pratique de transferts de certaines activités des trois hôpitaux publics à ce nouvel établissement. Ce dernier pourra ainsi être labellisé Centre Hospitalier Régional dans les prochains mois puis signer la convention de création du CHU avec l'Université de Guyane. Au cours de cette nuit de réveillon, il s'agissait donc de clôturer au 31 décembre les séjours de près

de 400 patients dans l'établissement où ils sont actuellement hospitalisés. Et d'ouvrir un nouveau séjour à compter du 1er janvier au sein du GCS-ES. Si les patients n'ont en pratique pas changé de chambre, ni de lit, ni d'équipe soignante, il était indispensable de créer un séjour dans l'établissement qui est désormais titulaire de l'activité pour laquelle ils sont pris en charge.

Dans le détail, cela concernait environ :

- 200 patients au CHC ;
- 50 au CHK ;
- 120 au Chog.

La majorité des transferts ont pu être réalisés dans la nuit. Une nouvelle étape vient donc d'être franchie sur le chemin vers le CHU.



## Un nouvel établissement de santé voit le jour

Le 29 juillet, l'Agence régionale de santé a approuvé la création du groupement de coopération sanitaire (GCS) préfigurateur du CHU de Guyane. Depuis le 1er janvier, celui-ci est officiellement le quatrième établissement de santé (GCS-ES) du futur CHU, aux côtés des centres hospitaliers de Cayenne (CHC), Kourou (CHK) et de l'Ouest guyanais (Chog). En effet, la veille, Laurent Bien, directeur général de l'ARS, a accordé plusieurs autorisations d'activité de soins à la nouvelle structure. Dans les faits, les activités portées par le GCS-ES continuent d'être réalisées dans les trois hôpitaux publics en tant que « sites du GCS-ES ». Le CHC, le CHK et le Chog abritent donc désormais :

- Des activités dont le GCS-ES détient l'autorisation ;
- Des activités dont ils sont eux-mêmes titulaires.

Dans le détail, l'ARS a accordé :

- Trois nouvelles autorisations de médecine pour les trois sites du GCS-ES. Elles reprennent la quasi-totalité de l'activité de médecine des trois établissements historiques ;
- Trois nouvelles autorisations de chirurgie pour chacun des trois sites, toujours pour le compte du GCS-ES. Les sites vont porter les spécialités chirurgicales qui sont prioritaires dans le processus d'universitarisation : chirurgie gynécologique, chirurgie urologique, chirurgie viscérale et neurochirurgie. Le GCS-ES a obtenu pour la première fois en Guyane l'autorisation de neurochirurgie dans la modalité stéréotaxique (technique de neurochirurgie pour atteindre des zones profondes du cerveau de manière précise, en s'aidant d'un repérage neuroradiologique) ;
- Deux autorisations de soins critiques pour les sites du CHC et du Chog. L'unité de soins intensifs neurovasculaires (USINV) et l'unité de soins intensifs cardiologiques (Usic) ont été réautorisées. Il est à noter que le site de Kourou sera doté de six lits d'unité de soins intensifs polyvalents (Usip) dérogatoires. Son ouverture est prévue ce mois-ci. Enfin, le site de Cayenne se dotera d'une unité de réanimation pédiatrique de six à huit lits. Elle pourrait ouvrir en 2027 ou 2028, en fonction des travaux qui doivent être réalisés.
- Une autorisation de cardiologie interventionnelle, cédée par le CHC au profit du GCS-ES.
- Trois autorisations de chirurgie dans le nouveau régime ont enfin été accordées au CHC, au CHK et au Chog en leur nom propre. Une quatrième autorisation a été attribuée à l'hôpital privé Saint-Gabriel. Le CHC est le seul établissement à avoir obtenu la modalité chirurgie pédiatrique et la modalité chirurgie bariatrique.

En obtenant ces autorisations, le GCS-ES répond aux critères pour pouvoir être labellisé Centre Hospitalier Régional :

- Assurer les soins courants à la population proche ;
- Développer des prises en charge de haute technicité pour l'ensemble de la population régionale.

Une fois ce label obtenu, l'établissement pourra envisager de signer la convention de création du CHU avec l'Université de Guyane.

## Les huit pôles et les services du GCS-ES

- Urgences - soins critiques (urgences, Samu, médecine légale, soins continus et réanimation, réanimation pédiatrique et prélèvement d'organes) dirigé par le Dr Mosa Tsafeyh ;
- Chirurgie – anesthésie (chirurgie urologique, neurochirurgie, chirurgie digestive et viscérale, bloc opératoire, anesthésie, douleur et chirurgie ambulatoire) dirigé par le Dr Anne-Christèle Dzierzek ;
- Santé publique – recherche (Département Recherche Innovation Santé Publique, centre de ressources biologiques, délégation à la recherche clinique et à l'innovation, permanence d'accès aux soins de santé, précarité, promotion-prévention-partenariat-éducation en santé, santé sexuelle et reproductive) dirigé par le Pr Antoine Adenis ;
- Médecine 1 (cardiologie, neurologie, pneumologie, hépato-gastro-entérologie, endocrinologie, diabétologie, nutrition et néphro-dialyse) dirigé par le Dr Dominique Louvel ;
- Médecine 2 (infectiologie, dermatologie, soins palliatifs et médecine polyvalente et interne dont rhumatologie, hématologie et gériatrie aiguë) dirigé par le Pr Félix Djossou ;
- Femme - mère – enfant (médecine néonatale, pédiatrie, chirurgie pédiatrique et gynécologie-obstétrique) dirigé par le Pr Narcisse Elenga ;
- Médico-technique (imagerie, anatomo-cytopathologie, pharmacie à usage intérieur de Cayenne et biologie de Cayenne) dirigé par le Pr Magalie Demar ;
- CDPS - hôpitaux de proximité (ainsi que les équipes mobiles de proximité) dirigé par le Dr Cyril Rousseau.

Le CHC conserve deux pôles :

- Santé mentale ;
- Médecine - chirurgie

Le CHK conserve 1 pôle :

- Médecine - chirurgie

Le Chog conserve 3 pôles :

- Santé mentale
- Médecine - chirurgie
- Médico-technique

## EN BREF

### ♦ Liami, premier bébé de l'année



©Eric LEON

La maternité du Chog a eu le plaisir d'accueillir le premier bébé de l'année. A 0h13, dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, Cheryl Pinas a donné naissance au petit Liami, 3,67 kg sur la balance, comme le raconte [Guyane la 1ère dans ce reportage](#). Ont suivi Marcelo (2,86 kg), à 4 heures, au Centre Hospitalier de Kourou, puis un bébé né prématuré à Cayenne à 7h04.

Comme le détaille [franceguyane.fr](http://franceguyane.fr) et ainsi que l'avait révélé Marie-Noëlla Capé, coordinatrice sage-femme du CHC, dans la [Lettre pro du 24 décembre](#), l'année 2024 a été marquée par une forte baisse des naissances en Guyane : 6 887 nouveau-nés ont vu le jour l'an dernier contre 7 774 en 2023 et 8 205 en 2021. La chute (- 12,9 %) concerne les trois maternités du territoire mais davantage Cayenne (-14,6 %) que Saint-Laurent-du-Maroni (- 11,6 %) et Kourou (-10,7 %).

Aucune explication n'est pour l'heure avancée.

#### ♦ CPTS Centre littoral : les inscriptions sont ouvertes



Une nouvelle année commence pour la communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) Centre littoral guyanais. En 2024, 231 soignants et 31 structures ont contribué à son projet de santé. La campagne d'inscriptions pour 2025 est ouverte.

En devenant membre de la CPTS, les adhérents :

- Participent à l'exercice coordonné sur le territoire de la communauté d'agglomération Centre littoral et de la communauté de communes des Savanes ;
- Profitent des avantages de sa conciergerie ;
- Participent au développement d'un projet de santé pluri-professionnel.

[S'inscrire.](#)

**Exceptionnellement, cette adhésion sera valable du 1er janvier au 30 septembre. Renseignements : [0694 29 02 50](tel:0694290250) ou [contact@cpts-centre-littoral.fr](mailto:contact@cpts-centre-littoral.fr).**

#### ♦ CPTS Centre littoral : les inscriptions sont ouvertes

Cette année, les adhésions à la CPTS Centre littoral seront valables neuf mois. La décision a été prise le 12 décembre, lors de la réunion du conseil d'administration. A compter du 1er octobre, un renouvellement sera lancé pour douze mois. Le but est de faire coïncider les adhésions avec l'année conventionnelle de la CPTS.

Pour cette année, le montant de l'adhésion est inchangé :

- 10 euros pour les professionnels de santé individuels ;
- 100 euros pour les structures.

À partir du 1er octobre, les tarifs seront de :

- 20 euros pour les professionnels de santé individuels ;
- 300 euros pour les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- 100 euros pour les autres personnes morales.

« Les évolutions tarifaires des adhésions à compter d'octobre prochain s'expliquent globalement par l'augmentation des services proposés par la CPTS à ses adhérents », précise la structure.

#### ♦ Soirée d'information sur les acteurs du champ de la précarité, le 13 février

Le 13 février, l'ARS et la CPTS centre littoral organisent une soirée d'information sur les acteurs du champ de la précarité, à la Domus Medica, à Cayenne. Cet événement a pour objectif de présenter les dispositifs hospitaliers et associatifs d'accès aux soins et aux droits de santé pour les populations en situation de précarité et/ou d'exclusion. Il permettra :

- D'identifier qui fait quoi, où, comment, et pour quels publics ?
- De renforcer le lien entre les acteurs libéraux, hospitaliers et associatifs afin de favoriser la mise en place d'un parcours de santé pour les patients en situation de précarité.
- De faciliter l'orientation des patients et leurs accès au droit commun.

Les intervenants sont :

- Le Dr Claire Bocéno, médecin chef de service de la Permanence d'accès aux soins de santé (Pass) du CHC ;
- Le Dr Marc Ommari, psychiatre référent de l'équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) du CHC ;
- Le Dr Karl Kpossou, médecin coordinateur de la Croix-Rouge française ;
- Camille Guédon, coordinatrice régionale de Médecin du Monde ;
- Chloé Abrias, coordinatrice du Comède.

Les modalités d'inscription seront communiquées prochainement.

#### ♦ Du matériel de premiers secours livrés aux transporteurs sanitaires privés

Depuis une dizaine d'année, deux fois par an, Contact Sécurité, société basée à Tours, livre en Guyane 27 palettes d'équipements de premiers secours commandés par toutes les sociétés



privées de transports sanitaires du territoire afin que les ambulances soient dotées du matériel nécessaire à la prise en charge des patients, quelle que soit leur pathologie : sacs et trousse de secours, immobilisation et évacuation, hygiène et protection, transport du patient (brancard...), matériel de réanimation... Ainsi, les 23 sociétés de Guyane sont prêtes à répondre à toutes les sollicitations demandées tant par le Samu (pour les urgences, les évacuations sanitaires) que par les professionnels de santé, les établissements publics et privés...

Les patients sont pris en charge par des ambulanciers formés à la surveillance de l'état du malade en utilisant si nécessaire les appareils présents dans chaque ambulance. Cette livraison a été présentée lors d'un showroom, le 18 décembre, dans les locaux de la société Louisor, à Matoury.

#### ◆ Les Petits Frères des pauvres ouvrent une antenne à Saint-Laurent



L'antenne des Petits Frères des pauvres de Saint-Laurent-du-Maroni a été créée en octobre. Le but de l'association est de soutenir et se mobiliser auprès des personnes âgées isolées et démunies sur la commune. Linda Akodjinou, assistante sociale au Chog, est responsable des bénévoles.

Leur première action a consisté en un atelier d'art avec de huit résidents de l'Ehpad de Saint-Laurent-du-Maroni. Pour Noël, ils ont distribué des repas locaux et des cadeaux aux résidents. Les 14 et 15 janvier, Barbara Bringuier, directrice Outre-mer et internationale de l'association, viendra en Guyane. Plusieurs manifestations sont prévues à l'Ehpad du Chog.

### Actus politiques publiques santé et solidarité

#### ■ Le nouveau carnet de vaccination entre en vigueur



Afin de tenir compte des nouvelles recommandations du Haut Conseil de la santé publique (HCSP), des attentes des professionnels de santé et des familles, de nouveaux modèles du carnet de santé de l'enfant et des certificats de santé sont entrés en vigueur le 1er janvier.

L'Assurance maladie en détaille les changements sur son site internet :

« Le nouveau carnet de santé se compose de 4 grandes parties, chacune d'entre elles comportant des nouveautés.

##### ► Dans la partie « Période néonatale »

Le score d'Apgar à 10 minutes a été ajouté.

Le refus par les parents de la réalisation du dépistage néonatal est à renseigner.

##### ► Dans la partie « Conseils aux parents et aux adolescents »

Les messages destinés aux parents, déjà inclus dans la précédente édition, ont été mis à jour pour tenir compte des évolutions scientifiques et sociétales. Ces actualisations concernent principalement :

- les conseils pour élever son enfant sans violences (pages 12 et 13) ;
- les tableaux relatifs à l'introduction des aliments (pages 14 à 18) ;

- les conseils concernant le sommeil de l'enfant (page 19) ;
- les repères pour dépister les troubles du neurodéveloppement (page 22) ;
- les conseils sur l'utilisation des écrans (page 24).

► **Dans la partie « Surveillance médicale »**

Désormais, les 20 examens de santé obligatoires sont tous détaillés avec l'ajout du contenu de 8 examens de santé dans cette nouvelle version. Le nouveau carnet de santé intègrera aussi le nouvel examen à 6 ans. Pour chaque âge, une partie permet de donner aux parents des repères pour situer l'enfant dans son développement (social, cognitif, moteur) et des messages de prévention y sont associés.

Les examens réalisés au cours de la première année de l'enfant permettent aux professionnels de délivrer aux parents les messages de prévention actualisés concernant la position de couchage, la prévention de la mort inattendue du nourrisson et du syndrome du bébé secoué et d'alerter sur les risques de dépression du post-partum et l'importance des interactions parents-enfants.

- À partir de 3 mois et jusqu'à l'adolescence, des questions sur l'exposition puis sur l'utilisation des écrans ont été introduites dans une démarche de repérage de mésusages.
- À partir de 2 ans et jusqu'à l'adolescence, la question de la pratique d'une activité physique par l'enfant a été ajoutée.
- À l'adolescence, des questions spécifiques permettant le repérage de l'endométriose chez les filles ou encore sur l'état psycho-affectif de l'adolescent ont été ajoutées.

La partie synthèse de la consultation est également plus opérationnelle. Elle prévoit le rappel des vaccinations et l'orientation de l'enfant vers d'autres professionnels en cas de besoin.

Les grilles du livret de repérage des troubles du neurodéveloppement ont été intégrées dans le carnet de santé, à chaque examen médical obligatoire correspondant : dès l'âge de 5 mois jusqu'à 6 ans.

► **Dans la partie destinée aux professionnels de santé**

- Dépistage des troubles visuels et repérage des troubles neurodéveloppementaux
- Des informations concernant les facteurs de risque de troubles de la vision et des conseils de repérage d'un trouble du neurodéveloppement ont été intégrés (pages 112 et 113). Un QRcode permet d'être dirigé directement vers les coordonnées des plateformes de coordination et d'orientation (PCO).

► **Le suivi des vaccinations**

Les 2 doubles-pages consacrées aux vaccinations ont été actualisées et réorganisées pour accompagner les nouvelles obligations et recommandations vaccinales en vigueur à la date de l'impression. Comme dans le carnet précédent, la copie de ces 2 doubles pages a valeur de certificat de vaccination, notamment pour l'admission en collectivité d'enfants, ces pages ayant fait l'objet d'une homologation Cerfa spécifique.

► **Des certificats de santé simplifiés pour faciliter leur remplissage et leur exploitation**

Les examens à 8 jours, 8 mois et 23 mois donnent lieu à la réalisation d'un certificat de santé.

Le médecin qui a réalisé l'examen de santé de l'enfant est chargé de remplir le certificat correspondant et de l'envoyer sous pli confidentiel au médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile du département de domicile des parents.

Les 3 certificats de santé sont essentiels, d'une part, pour le suivi épidémiologique de la santé des enfants dans leur département par les services départementaux de la protection maternelle et infantile (PMI) et l'accompagnement éventuel des familles et, d'autre part, pour permettre un suivi statistique et épidémiologique national indispensable pour guider la politique publique relative à la santé de l'enfant.

Le remplissage de ces 3 certificats de santé a été simplifié. Des items ont été supprimés, notamment lorsque les données peuvent être recueillies via d'autres sources. Les 3 certificats de santé sont imprimés par les conseils départementaux et insérés dans le carnet de santé. Des travaux sont en cours au sein de la délégation au numérique en santé (DNS) pour dématérialiser ces certificats à terme.



- L'Agence régionale de santé recrute :



- Un **chargé de mission Schéma directeur des ressources humaines** (titulaire ou contractuel). [Consulter l'offre et candidater](#) avant le 22 janvier.
- Un **responsable de la communication** (titulaire ou contractuel). [Consulter l'offre et candidater](#) avant le 19 janvier.
- Un **médecin** (titulaire ou contractuel). [Consulter l'offre et candidater](#) avant le 25 janvier.

■ Onco Guyane recrute un **assistant social** et un **assistant médico-administratif**. [Consulter les offres et candidater](#).

## Agenda

### Samedi 4 janvier

► **Fo zot savé**, Christophe Peyrefitte, directeur de l'institut Pasteur de Guyane, répondra aux questions de Fabien Sublet sur les actualités de l'IPG en 2024, à 9 heures, sur Guyane la 1ère.

### Mercredi 8 janvier

► **Afterwork** de la CPTS, à 19h30 à la Domus Medica, à Cayenne. [S'inscrire](#).

### Vendredi 24 janvier

► **Formation** Trod cystite à destination des pharmaciens adhérents de la CPTS, de 9 heures à 13 heures. S'inscrire. <https://mpbconseil.com/form/view.php?id=195144>

### Mardi 4 février

► **Soirée d'information** sur l'oncologie et les soins de support, organisé par le DSRC OncoGuyane et la CPTS, à la Domus Médica, à Cayenne.

### Jeudi 13 février

► **Soirée d'information** sur les acteurs du champ de la précarité, organisée par l'ARS et la CPTS, à la Domus Medica, à Cayenne.

*Faites connaître vos événements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à [pierre-yves.carlier@ars.sante.fr](mailto:pierre-yves.carlier@ars.sante.fr)*

## Le message du jour



[Consultez tous les numéros de La lettre Pro](#)

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Laurent BIEN

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



[www.guyane.ars.sante.fr](http://www.guyane.ars.sante.fr)

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)